

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1589

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 39

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , sous réserve que la technologie utilisée par ces opérations satisfasse à des critères d'efficacité déterminés par décret pris en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 39 propose de soutenir les opérations ayant pour but de « réduire l'impact environnemental négatif » d'infrastructures fossiles. Or, certaines technologies de réduction des impacts environnementaux de projets d'hydrocarbures, comme la capture et stockage de carbone (CSC), bien qu'elles soient développées depuis des années, échouent à remplir leurs promesses. Les projets sous-performant ou s'étant soldés par un échec dépassent en nombre les succès.

La capture et stockage de carbone est une technologie immature, énergivore et très coûteuse, qu'elle s'applique à des projets d'extraction, des terminaux de GNL ou des centrales de production électrique. En Australie, Chevron s'était engagé à capturer 80 % des émissions de son exploitation de gaz à Gordon LNG. Après des années de retard et de problèmes techniques, Chevron a finalement avoué son échec à atteindre le taux de carbone promis. Il en va de même pour les centrales électriques. De 15 à 25 % d'énergie supplémentaire pourrait être nécessaire pour capter le CO₂ d'une centrale électrique. Aux États-Unis, en raison de la consommation d'énergie supplémentaire et de la réutilisation du carbone pour extraire du pétrole de puits en fin de vie, le dispositif de CSC a contribué à une augmentation nette - et non à une réduction - des émissions de CO₂.

La CSC est une distraction dangereuse, qui détourne les soutiens publics des solutions éprouvées. A titre d'exemple, l'Union européenne a dépensé plus de 400 millions d'euros dans des projets de

CSC au cours de la décennie passée, sans résultats. Cet amendement des députés Socialistes et apparentés, issu de propositions de l'association Les Amis de la Terre, vise donc à conditionner l'autorisation d'octroi de la garantie à l'export à une démonstration de l'efficacité de la technologie utilisée.